



## MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY SIÈGE SOCIAL

3110, boulevard Martel  
Saint-Honoré, G0V 1L0  
Tél. : 418 673-1705  
Télé. : 418 673-7205  
Sans frais : 1 888 673-1705

## MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POINT DE SERVICE

449, rue Principale  
Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0  
Tél. : 418 544-0113  
Télé. : 418 544-1081

## CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

### AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Christine Dufour secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande de dérogation mineure faite en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 15-336 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 27 novembre 2019, à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-Honoré situé AU 3611, boulevard Martel, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay** statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

M. Pascal Gauthier demande d'accorder une dérogation mineure sur une propriété située dans le Domaine des cèdres centenaires au 933, rue Ministuk en TNO Lac-Ministuk et faisant partie de la zone 4-5F du Règlement de zonage numéro 15-332.

La demande vise à accorder une dérogation mineure sur la propriété, celle-ci portant sur la disposition 6.5 Normes d'implantation, section III, chapitre 6, du Règlement de zonage numéro 15-332 qui ferait en sorte qu'un garage isolé soit construit devant la résidence principale (soit à environ 28 mètres de la rue) plutôt que derrière le prolongement du mur avant de celle-ci.

Au cours de cette assemblée publique, les personnes intéressées à propos de cette demande pourront se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Honoré, ce 12<sup>e</sup> jour de novembre 2019.

Christine Dufour  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

